

## NOTE SYNTHETIQUE DE PRESENTATION DE LA MAQUETTE DU BP 2023 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SALON DE PROVENCE

La Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales. A cet égard, une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif. La forme et le contenu de cette note de présentation brève et synthétique restent à l'appréciation des collectivités locales.

L'introduction de la M14, de même que la réforme de cette nomenclature en 2006 a simplifié les maquettes budgétaires. Pour autant, celles-ci restent complexes.

Le budget s'équilibre en dépenses et recettes à 7 255 758,51 € en 2023. Les tableaux ci-dessous retracent les évolutions entre le BP de l'année 2022 et le budget de l'année 2023 sur les principaux postes de dépenses et recettes. Les opérations comptables spécifiques (amortissement, dépenses imprévues...) ont été omises par souci de simplification.

Le CCAS intègre les évolutions de ses recettes pour couvrir ses dépenses de fonctionnement courant et ensuite fixer le niveau d'investissement en garantissant les grands équilibres financiers de la collectivité.

### Les recettes de fonctionnement

CHAPITRE	LIBELLE	DEFINITION	BUDGET 2022	BUDGET 2023	EVOLUTION EN €	EVOLUTION EN %
C013	ATTENUATIONS DE CHARGES	Essentiellement, remboursement des frais de personnel notamment comptabilisation des aides de l'état lors de l'emploi de CAE ou emploi d'avenir	48 850,00 €	47 264,00 €	- 1 586,00 €	-3,25%
C70	PRODUITS SERVICES.....	produit des usagers (crèche, seniors...)	839 000,00 €	633 581,96 €	- 205 418,04 €	-24,48%
C74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	Essentiellement les subventions de fonctionnement de la Ville, de la CAFet du Département	5 167 227,06 €	5 814 184,01 €	646 956,95 €	12,52%
C75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	Ajustement des centimes pour le prélèvement à la source	10,00 €	10,00 €	- €	0,00%
C77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits par nature difficilement prévisible comme un remboursement d'assurance	5 799,12 €	- €	- 5 799,12 €	-100,00%
	RECETTES REELLES		6 060 886,18 €	6 495 039,97 €	434 153,79 €	7,16%

### Les dépenses de fonctionnement

CHAPITRE	LIBELLE	DEFINITION	BUDGET 2022	BUDGET 2023	EVOLUTION EN €	EVOLUTION EN %
C011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité	700 435,61 €	581 398,55 €	- 119 037,06 €	-16,99%
C012	CHARGES DE PERSONNEL	dépenses de personnel	5 401 185,00 €	5 279 132,00 €	- 122 053,00 €	-2,26%
C65	AUTRES CHARGES DE GESTION	Aide sociale et subventions associations	186 691,00 €	250 123,81 €	63 432,81 €	33,98%
C66	CHARGE FINANCIERE	charges liées à la dette (ligne de trésorerie)		500,00 €	500,00 €	ns
C67	CHARGE EXCEPTIONNELLE	Charges par nature difficilement prévisibles	12 750,00 €	4 550,00 €	- 8 200,00 €	-64,31%
C68	DOTATION AUX PROVISIONS	Provision pour charges à venir			- €	ns
	DEPENSES REELLES		6 301 061,61 €	6 115 704,36 €	- 185 357,25 €	-2,94%

Les recettes de fonctionnement doivent rester supérieures aux dépenses courantes de fonctionnement pour garantir la solvabilité du CCAS et pour permettre l'entretien et l'accroissement du patrimoine de la collectivité.

Les excédents des années passées dans ce contexte permettent de financer les projets d'investissement.

RESULTAT	AU 31/12/2022
INVESTISSEMENT	402 816,13 €
FONCTIONNEMENT	- 246 747,23 €
RESULTAT CUMULE	156 068,90 €

Une fois déterminé le niveau des dépenses et des recettes de fonctionnement, le CCAS détermine son niveau d'investissement.

### Les recettes d'investissement

CHAPITRE	LIBELLE	DEFINITION	BUDGET 2022	BUDGET 2023	EVOLUTION EN €	EVOLUTION EN %
C10	FONDS ET RESERVES	Subvention spécifique versée par l'Etat (FCTVA...)	13 004,72 €	13 712,84 €	708,12 €	5,45%
C1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	Transfert en investissement d'une partie des excédents de fonctionnement pour financer les investissements	- €		- €	ns
C13	SUBVENTIONS INVESTISSEMENT	Subvention CAF pour travaux dans les crèches		176 000,00 €		ns
C16	DEPOT ET CAUTIONNEMENT	Remboursement caution logement temporaire	500,00 €		- 500,00 €	-100,00%
C024	PRODUITS DE CESSION	Produit des ventes du patrimoine	- €	2 000,00 €	2 000,00 €	ns
		<b>TOTAL</b>	<b>13 504,72 €</b>	<b>191 712,84 €</b>	<b>178 208,12 €</b>	<b>1319,60%</b>

### Les dépenses d'investissement

CHAPITRE	LIBELLE	DEFINITION	BUDGET 2022	BUDGET 2023	EVOLUTION EN €	EVOLUTION EN %
	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	Dépenses permettant d'accroître le patrimoine de la collectivité	743 847,57 €	692 973,62 €	- 50 873,95 €	-6,84%
C16	REMBOURSEMENT D'EMPRUNT	Remboursement avance de trésorerie et des cautions (logements temporaires..)	3 008,59 €	- €	- 3 008,59 €	-100,00%
		<b>TOTAL</b>	<b>746 856,16 €</b>	<b>692 973,62 €</b>	<b>- 53 882,54 €</b>	<b>-7,21%</b>

Le CCAS prévoit de réaliser 692 k € de dépenses d'investissement.

Le budget se présente de manière synthétique de la manière suivante :

ANNEE 2023	DEPENSES FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
OPERATIONS REELLES	6 115 704,36 €	6 495 039,97 €
OPERATIONS COMPTABLES	144 575,94 €	16 255,63 €
AUTOFINANCEMENT	- €	
RAR	4 268,07 €	
EXCEDENT OU DEFICIT	246 747,23 €	
<b>TOTAL</b>	<b>6 511 295,60 €</b>	<b>6 511 295,60 €</b>

	DEPENSES INVESTISSEMENT	RECETTES INVESTISSEMENT
OPERATIONS REELLES	692 973,62 €	191 712,84 €
RESTES A REALISER	29 875,66 €	149 933,94 €
OPERATIONS COMPTABLES	21 613,63 €	
DEPENSES IMPREVUES		
EXCEDENT OU DEFICIT		402 816,13 €
<b>TOTAL</b>	<b>744 462,91 €</b>	<b>744 462,91 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>7 255 758,51 €</b>	<b>7 255 758,51 €</b>